

N-A!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°10
MAI 2018
ISSN 2555-297X

ÉDITO

Une assemblée installée fin janvier, une organisation de travail (commissions et Bureau) en place début février et les premiers avis sollicités par le Conseil régional en mars ! Les conseillers, issus d'horizons socioprofessionnels, associatifs et géographiques très divers, ont eu peu de temps pour se rencontrer, échanger, s'imprégner des politiques régionales et formuler une parole collective dans des avis. Chacun avec son expérience et son expertise s'est livré à l'exercice pour apporter aux élus du Conseil régional et à son exécutif, dont un certain nombre de représentants ont participé à cette première séance plénière, un éclairage différent, parfois critique et constructif sur les politiques régionales présentées, qu'elles soient en direction des territoires, pour l'intermodalité, pour l'enseignement supérieur et la recherche, pour l'emploi, ou encore pour la filière du livre... Ce numéro de N-A ! vous en présente les grandes lignes.

Pour élargir leur réflexion au-delà de l'exercice quelque peu contraint des avis, les commissions sont en cours de définition des sujets sur lesquels elles veulent attirer l'attention et mettre en évidence les problématiques d'aujourd'hui et de demain des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER a des choses à dire, la liberté de le faire, il va s'y employer. Dans un contexte d'inquiétudes et de tensions sociales, il s'est déjà auto-saisi du projet régional de santé pour réaffirmer l'objectif prioritaire de réductions des inégalités territoriales et sociales de santé et interroger l'État sur les moyens dédiés à cet objectif... Il s'est saisi des différents schémas en cours d'élaboration qui vont organiser le territoire, le développement économique, les formations...

L'assemblée a lancé un travail sur le CESER, sa mission, son rôle dans notre société et sa modernisation : comment le rendre plus visible, comment mieux faire entendre sa voix et ses propositions, comment mieux faire œuvre utile... Des missions nouvelles ont été confiées aux CESER, tournées davantage vers les citoyens (évaluation, organisation de débats régionaux, participation aux consultations publiques, association des personnes en situation de pauvreté et de précarité...). C'est l'occasion d'affirmer notre valeur ajoutée dans le paysage institutionnel et la démocratie régionale.

Dominique CHEVILLON
Président

AVIS

Aménagement du territoire

LA RÉGION PARTENAIRE DES TERRITOIRES

51 « territoires de projets » regroupant plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont été identifiés pour passer contrat avec le Conseil régional. Du sur mesure est annoncé avec deux types de contrats, déterminés en fonction de la plus ou moins grande vulnérabilité des territoires et une co-construction des projets Région-Territoires. L'approche discriminante proposée vise à prendre en compte la diversité des situations locales. Toutefois, le CESER s'interroge sur le niveau de moyens à mettre en œuvre sur un territoire pour parvenir à le dynamiser ! En ce sens, deux leviers peuvent être actionnés : l'ingénierie, pour laquelle le CESER propose de constituer et de mobiliser un réseau régional qui favoriserait une mutualisation des compétences ; et l'implication des acteurs de la société



civile au niveau local, en prenant notamment appui sur les Conseils de développement dans la démarche de co-construction des projets locaux. Les revitalisations des centres-bourgs et des centres-villes, dont l'attractivité s'est dégradée sont essentielles. Il faudra agir à la fois sur les fonctions économiques (offre commerciale et de services), d'habitat (réhabilitation du

Territoires de contractualisation et vulnérabilité socio-économique relative des EPCI
Communautés d'agglomération et communautés de communes

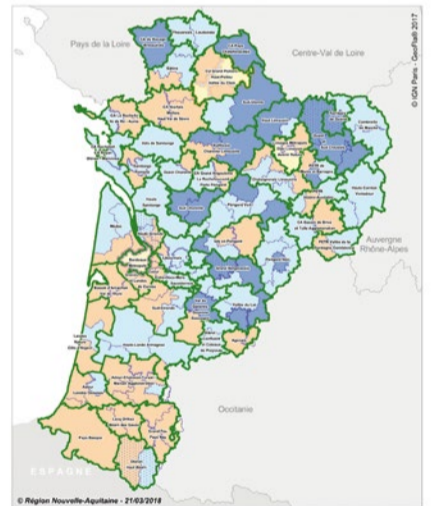
Degré de vulnérabilité des EPCI 2017
les moins vulnérables (63)
en situation intermédiaire (65)
les plus vulnérables (22)
(Traitement différencié pour les CA et les CC)

153 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018
Métropole (1)
Communauté urbaine (1)
Communauté d'agglomération (23)
Communauté de communes (128)

Périmètres contractualisation
Territoire de contractualisation "Territoire" (27)
Territoire Mutualité Économique (CACT) (4)

Subsolvabilité EPCI et données 4 et 5 de la délibération portant sur les Conditions de l'Établissement contractuel Territoire de la Nouvelle-Aquitaine adoptée en séance Plénière du Conseil régional en date du 10 avril 2017

Plus d'information
SARLÉ Direction de l'Information, et de la Prospective



bâti ancien notamment) ou encore d'identité (patrimoine par exemple). Une condition de réussite : lutter contre l'étalement urbain. Par ailleurs, la stratégie régionale pour la biodiversité aurait dû trouver une réelle traduction dans les outils mobilisés au titre de la politique contractuelle. Concernant la politique de la ville, la volonté du Conseil régional de répondre aux enjeux de cohésion urbaine et sociale des quartiers prioritaires existe ; pour autant, la politique de la ville ne prendra totalement son sens qu'à la condition d'intégrer un objectif de mixité sociale. /..

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION ASSEMBLÉE CONSULTATIVE 180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES... ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

*en représentation directe et indirecte

Sommaire Lettre N°10

Aménagement des territoires	P.1
Intermodalité	P.2
Enseignement supérieur	P.2
Politique régionale du livre	P.3
Plan pour faciliter les recrutements	P.3
Plan Régional de Santé	P.3
Rencontre avec l'entreprise Legrand	P.3
Actus	P.4



Une préoccupation récurrente est à nouveau formulée par le CESER : l'évaluation et le suivi des politiques d'accompagnement des territoires. Cela passe par la définition d'indicateurs, quantitatifs, mais aussi qualitatifs. À cette condition, les bonnes pratiques, les expériences réussies, les innovations locales accompagnées dans le cadre des politiques contractuelles pourront être identifiées et valorisées. Partagées, elles pourront ensuite « essayer »

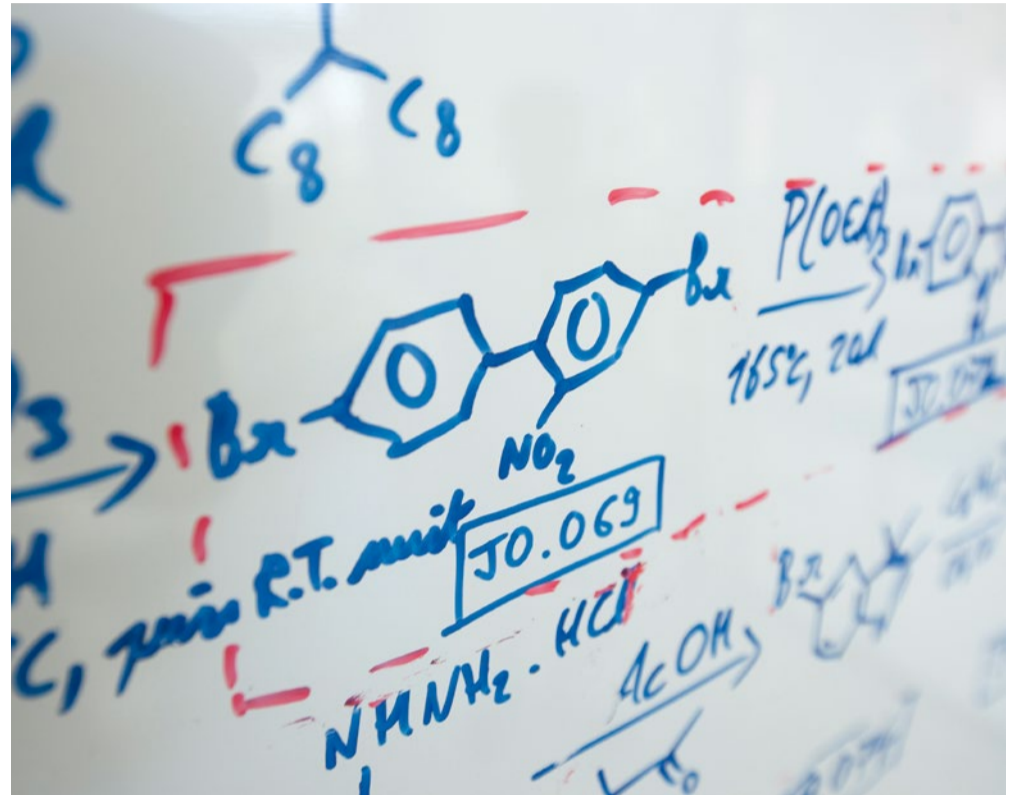
sur d'autres territoires. C'est avec cet objectif que le CESER a proposé un 1^{er} échantillonnage d'expériences et de réflexions dans son rapport « Faire Territoire(s) » en décembre 2017, ouvrant la voie vers la poursuite du repérage d'actions originales, des « petites » et des « grandes » histoires qui font le territoire.



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/1ere-pleniere-ceser-donner-avis/>

Enseignement supérieur, recherche, innovation

UN SCHÉMA QUI MANQUE D'OPÉRATIONNALITÉ !



AVIS Aménagement du territoire

L'INTERMODALITÉ EN ROUTE ET SUR LES RAILS !



L'automobile, mode de transport dominant contraint pour une partie des usagers, reste souvent le moyen le plus adapté pour se déplacer. C'est le constat dressé par le CESER dans son rapport sur l'intermodalité (« L'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine » <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/lintermodalite-nouvelle-aquitaine/juillet-2017>).

L'une des principales causes de cette situation tient à l'étalement urbain que les politiques d'aménagement et d'urbanisme ne sont pas parvenues à contenir. Le développement d'une alternative à cette forte dépendance à l'automobile passe par une meilleure complémentarité entre tous les modes de transport. C'est dans ce contexte que le Conseil régional propose de créer un Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA).

Proposée par le CESER dans son rapport en juillet 2017, la création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine est une avancée : il facilitera la coordination et l'intégration des différents modes et réseaux de transport autour de bassins de mobilité. Ces bassins devront être délimités à partir des besoins identifiés (bassins de vie, bassins d'emplois, accès aux services...) et pouvoir évoluer si nécessaire. La Région doit

également renforcer ses échanges avec les Régions limitrophes afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

Un certain nombre de précisions sont attendues sur les conditions de déplacement entre les bassins de mobilité et avec les régions limitrophes, sur l'ouverture des données « transports », ou encore sur le financement du syndicat. Ainsi quelle sera l'accessibilité des services qui s'appuient sur le numérique, dans certains territoires (zones blanches) et pour les personnes les plus fragiles? Le Système d'Information Multimodal (SIM) doit être conçu, dès le départ, dans une perspective d'accessibilité la plus large possible. L'information multimodale doit

pouvoir se déployer à travers l'ensemble des canaux possibles, numériques, mais aussi physiques. Il est indispensable de développer des guichets, sous des formes diverses.

En termes de gouvernance, le CESER propose que l'instance de concertation du syndicat mixte soit ouverte à un large panel d'associations intéressées par la mobilité dans la région : associations de protection de l'environnement, de parents d'élèves... La démarche engagée n'est pas encore partagée par l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de la région, ce qui est regrettable pour les usagers de certains territoires qui ne pourront pas bénéficier des avancées proposées.



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/1ere-pleniere-ceser-donner-avis/>

Le projet de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) est affiché comme résultant d'un travail de concertation de plus d'un an avec les acteurs publics et privés du secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le CESER a contribué à ce processus et formulé des propositions concrètes d'actions dans différentes contributions et avis.

Le schéma était attendu... mais le CESER reste circonspect!

Ce projet présente en effet les grandes orientations régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers cinq ambitions, mais aucune spécifique au territoire de Nouvelle-Aquitaine, pas de référence aux spécificités territoriales, peu d'indications sur des actions opérationnelles et aucune des propositions formulées par le CESER en juillet 2017 ne semble prise en compte! Alors, dans l'attente de précisions, le CESER a reformulé des enjeux déterminants :

- Le continuum Enseignement supérieur-Recherche-Innovation, en lien avec les acteurs économiques, doit encore être renforcé.
- La transdisciplinarité et la recherche-innovation en sciences humaines et sociales sont à promouvoir, un effort accru en direction de ces disciplines (sociologie, sciences de l'éducation, etc.) et sur des travaux de recherche transdisciplinaires est nécessaire.
- Si l'accès à l'enseignement supérieur doit être largement ouvert, il doit s'effectuer en cohérence avec une orientation efficace. L'orientation (en particulier l'orientation initiale), les réorientations en cours d'études et plus globalement la formation tout au long de la vie et l'insertion professionnelle, doivent être mieux traitées.
- L'amélioration des conditions d'accès à l'offre de formation doit prendre en compte l'amélioration de la vie étudiante (en termes de logement, d'accès aux soins, au sport et à la culture, de mobilité facilitée...). L'organisation d'une offre de formation de proximité contribuerait également à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur.
- Une Conférence régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologies (CREST), en charge du pilotage des politiques de l'ESR est prévue, ce qui participe à une bonne gouvernance. Cependant, l'absence d'une représentation des étudiants et des syndicats de salariés est regrettable. Par ailleurs, au regard de la présence de deux COMUE (*) en Nouvelle-Aquitaine, le travail en réseau, en coopération et en complémentarité sera un enjeu déterminant.
- Le CESER propose d'élargir le soutien envisagé aux Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), aux initiatives permettant de favoriser le débat ou l'échange citoyen autour des grands enjeux sociétaux liés à la recherche et à l'innovation (par exemple les Espaces de Réflexion Ethique, les associations actives sur ces questions en région...) en s'inspirant de certaines initiatives conduites antérieurement dans plusieurs régions [ex : Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France].
- L'intégration d'une démarche de développement durable dans le schéma contribuerait à renforcer une culture de transition écologique sur les campus universitaires.
- Enfin, le CESER apprécie la mise en place d'une démarche d'évaluation, mais le caractère très généraliste du schéma [orientations] pose la question des contours de cette évaluation : il est possible d'évaluer des actions ou des dispositifs, mais comment évaluer des orientations?

*COMUE : Communautés d'Universités et Établissements



Ce document est téléchargeable sur notre site : <http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/1ere-pleniere-ceser-donner-avis/>

DES LIVRES ET VOUS... UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR LA FILIÈRE DU LIVRE



Des mesures relatives au compagnonnage, au réseau des lieux « écritures plurielles - écritures nouvelles », au fonds de soutien à la création littéraire destiné aux auteurs, au soutien à l'action culturelle et au développement des librairies et points de vente indépendants... autant de dispositions innovantes d'une nouvelle politique régionale du Livre en Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER approuve et propose des actions complémentaires pour favoriser l'accès des populations les plus démunies aux œuvres littéraires (lecture publique ou initiatives facilitant l'acquisition ou la mise à disposition de livres). À titre d'exemple, un accompagnement des collectivités locales dans la modernisation ou l'extension du réseau des bibliothèques et médiathèques pourrait être envisagé, ou encore un soutien aux projets visant à favoriser la mise à disposition d'œuvres littéraires dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, à l'instar de « Recyclivre ».

La nouvelle Agence régionale du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA) tient une place centrale dans l'animation du « contrat de filière », à la fois en tant que structure d'instruction technique et qu'opératrice pour certains axes (formation, accompagnement à la structuration interprofessionnelle). Le CESER insiste sur le rôle d'accompagnement en faveur des acteurs de la filière dévolu à cette agence via ses différentes antennes en région, et sera particulièrement attentif sur les modalités de prise en compte des attentes des acteurs de la chaîne du livre en région.

À savoir...

La lecture reste une pratique culturelle majeure des Français : 91 % de Français se déclarent lecteurs dont 50 % de manière quotidienne. Si la lecture numérique a récemment progressé, elle ne concerne encore qu'un quart de la population. En termes d'achat, 80 % des Français achètent des livres neufs, un tiers des livres d'occasion, autant en empruntant dans une bibliothèque et 45 % ont acheté au moins un livre en ligne. Les dépenses liées à la lecture représentent plus de 17 % des dépenses en biens et services culturels mais constituent le premier poste de dépenses en biens culturels stricto sensu (57 % en 2017, soit 4,5 Mds €). Si l'achat de livres en librairie reste important sinon majoritaire, 30 % des Français échapperaient à cette forme de distribution, soit faute de librairie à proximité, soit en raison de prix jugés plus élevés.

UN PLAN POUR FACILITER LES RECRUTEMENTS

Malgré une situation économique régionale favorable pour les entreprises, de réelles difficultés de recrutement persistent. Une situation paradoxale compte tenu d'un niveau de chômage important!

Le CESER partage le constat dressé par le Conseil régional mais pas tout à fait les réponses proposées dans son plan d'action. Les difficultés de recrutement des entreprises ne pourront être résolues par la seule augmentation arithmétique de l'offre de formation. L'approche un peu trop « adéquationniste » vise principalement à répondre aux besoins des entreprises. Les difficultés de recrutement ont d'autres causes liées aux conditions de travail, aux niveaux de rémunérations proposées, aux difficultés de déplacements, ou aux questions liées à l'orientation. La politique régionale de formation devrait intégrer une stratégie d'accompagnement (social, mobilité, logement...) des demandeurs d'emploi, pour surmonter ces freins importants à l'accès à la formation et à l'emploi.

L'organisation d'une offre supplémentaire de formation, rendue possible par la participation du Conseil régional au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) initié par l'Etat, doit bien concerner le public visé : les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés, ainsi que les jeunes « décrocheurs ». L'offre doit garantir un service de qualité, égalitaire, sur l'ensemble du territoire et accessible à tous. Enfin, si la formation est certes un outil au service du développement économique des territoires, elle demeure fondamentalement un enjeu essentiel pour le développement humain. Elle doit porter la question de la valeur humaine et de l'épanouissement au travail.



LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ EN CONSULTATION

La diversité des enjeux associés aux questions de santé publique impose une attention et une mobilisation particulières de l'ensemble des acteurs publics et privés en région. Le CESER a souhaité faire part de ses observations sur le Projet Régional de Santé 2018-2028 actuellement soumis à consultation.

Des éléments de contexte sont à rappeler. Certaines conditions d'accès aux soins qui structurent le système de santé, comme les conditions d'accès aux études dans le domaine médical (numerus clausus) ou encore la tarification à l'activité (ou T2A) pour le financement public des établissements hospitaliers sont peu développées. Or, ces dispositions ont des effets très concrets à la fois sur les conditions d'accès aux soins des usagers et sur les conditions d'exercice des professionnels de santé. Ce Projet Régional de Santé s'inscrit par ailleurs dans un contexte de réforme globale du système de santé annoncée récemment et dans un climat d'inquiétudes et de tensions sociales, comme en témoignent les mouvements récents dans les services hospitaliers publics d'urgence et dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Globalement, un effort de lisibilité de ce plan et de son articulation avec les autres plans et schémas en cours est à produire. Le CESER insiste sur la nécessité de prendre en compte la réalité des besoins actuels et à venir, sur la prévention, sur la santé au travail y compris des personnels exerçant dans les professions de santé, sur l'enjeu démocratique et éthique de la santé, et partage l'objectif prioritaire de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Il s'interroge enfin sur la réalité des moyens dédiés pour la mise en œuvre opérationnelle de ce plan.



Rencontre du Bureau du CESER avec l'entreprise Legrand à Limoges

Le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite rester en contact avec les territoires et les acteurs qui les font. Dans cet objectif, le Bureau après sa réunion mensuelle, est allé à la rencontre de l'entreprise Legrand en visitant son centre de formation INNOVAL à Limoges et en échangeant avec des responsables de l'entreprise.

Née au début du XIX^e siècle à Limoges pour la fabrication de porcelaine, l'entreprise Legrand s'est diversifiée après la première guerre mondiale dans l'appareillage basse tension, avec des interrupteurs et des prises de courant en porcelaine. C'est aujourd'hui un spécialiste mondial des infrastructures électriques et numériques du bâtiment présent dans 90 pays, commercialisant plusieurs centaines de milliers de références dans 180 pays. Elle emploie plus de 36 000 personnes à travers le monde dont 2 200 en Limousin. Cette dimension mondiale n'a pas remis en cause le maintien du siège social à Limoges !

À l'occasion de cette rencontre, les questions d'infrastructures de communication et d'accessibilité, d'innovation, de valorisation du territoire, d'emploi, de formation et d'insertion, de relations entreprise - université - laboratoires de recherche... ont été abordées.





ACTU

CESER de l'Atlantique

L'association des CESER de l'Atlantique vise à promouvoir l'interrégionalité dans les régions de la façade atlantique. Cette coopération unique en France permet aux CESER de dialoguer, d'examiner et de proposer des positions communes sur divers sujets afin d'affirmer des priorités pour le développement de leurs régions. Pour 2018, trois pistes de travail ont été envisagées : Politique Agricole Commune, Énergies Marines Renouvelables, Prospective des facteurs d'attractivité des régions atlantiques. Le sujet prioritaire de mobilisation des CESER sera sélectionné lors d'une prochaine réunion.

Conformément à ses statuts et suite au renouvellement des CESER, l'association des CESER de l'Atlantique a élu Jean-Luc LÉGER, Président du CESER de Normandie et Jacques BODREAU, Président du CESER des Pays de la Loire respectivement Président et Trésorier de l'association pour une durée de trois ans à l'unanimité.

Patrick CARE, Président du CESER de Bretagne et Dominique CHEVILLON, Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine ont été élus Vice-Présidents.

ACTU

Élection à CESER de France

C'est à l'unanimité que Laurent DEGROOTE, Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional des Hauts-de-France, a été réélu par ses pairs à la tête de l'Assemblée des CESER de France le 15 mars 2018 au Palais d'Iéna, où siège l'association. Dominique Chevillon, président du CESER Nouvelle-Aquitaine a été élu membre du Bureau.



AVIS

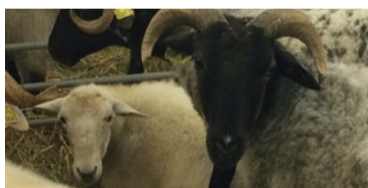
N-A ! Nos avis ! Suite...

Lors de sa séance plénière de mars 2018, le CESER Nouvelle-Aquitaine s'est prononcé sur d'autres dossiers concernant :

- Une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre les acteurs de l'Éducation Nature pour un Développement Soutenable (ENEDS) et la Région
- Une convention de partenariat 2018-2020 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conservatoire du Littoral
- Un plan de développement de la filière thermique en Nouvelle-Aquitaine
- Les aides individuelles à la création d'entreprise.



ceser-nouvelle-aquitaine.fr/1ere-pleniere-ceser-donner-avis/



ISSN : 2555-297X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition
Crédits photos : CHU Poitiers
Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine / Gilbert Alban / Robin Paul / Deepix-Alain Benoit / Jean-Bernard Nadeau-Phovoir
Pôle Communication CESER

ACTU

Visite au salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Le CESER était invité à la Journée de la Région Nouvelle-Aquitaine du Salon de l'Agriculture, à Bordeaux le 14 mai.

À savoir...

Première région agricole et forestière de France, la Nouvelle-Aquitaine présente une grande diversité de production. La viticulture et les grandes cultures dominent en valeur, mais les productions animales sont également très présentes et même prépondérantes dans plusieurs départements. Les signes de qualité sont très nombreux. La région compte 83 138 exploitations pour 42 000 km² exploités et un produit intérieur brut de 6,4 milliards d'€.

34 % du territoire est occupé par la forêt. En particulier, le massif des Landes de Gascogne est le plus grand d'Europe.

Les industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) regroupent près de 2 000 entreprises du secteur privé et coopératif pour un chiffre d'affaires net de près de 12 milliards d'euros. Elles contribuent au tiers des exportations de la région.



SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE